

## PROJET DE PARC ÉOLIEN À BOURNAND



### Chute du mât de mesure des vents après un acte de vandalisme



Dans le cadre du projet éolien à l'étude sur la commune de Bournand, un mât de mesure a été installé fin août 2019 pour évaluer la vitesse et la direction des vents et analyser la présence d'espèces de chiroptères sur le territoire.

Dans la nuit du dimanche 9 février au lundi 10 février dernier, ce mât de mesure est tombé. **Après expertise, il s'avère qu'il s'agit d'un acte de vandalisme** : plusieurs haubans retenant le mât ont été volontairement sectionnés.

**Aucun blessé ni dégât matériel n'est à déplorer**, hormis le mât de mesure lui-même. Nous déplorons, toutefois, cet acte criminel qui, au-delà des dégâts matériels occasionnés pour la société Voltalia, constitue avant tout une **mise en danger de la vie d'autrui**. Les conséquences auraient en effet pu être graves si un véhicule ou un piéton était passé aux abords de la zone au moment de la chute.

L'entreprise Voltalia a donc pris la décision de porter **plainte** et une enquête sera menée par la gendarmerie dans les prochaines semaines.

**Nicolas CHAPELLON, chef de projets éoliens – Voltalia**



Le mât posé en août 2019



Le mât suite aux incidents de février 2020